

Mondialisation et normalisation des toponymes et des écritures : le cas de l'Algérie

*Brabim ATOUI**,
*Farid BENRAMDANE***

La normalisation de la dénomination des lieux et des espaces est en train de prendre dans le cadre de la mondialisation une des orientations des plus intéressantes et, le moins que l'on puisse, dire inattendu. L'hypothèse selon laquelle nous fonctionnons et fonctionnerons à l'intérieur d'une matrice universelle uniforme induite par les facteurs mondiaux de normalisation des usages, des échanges, des réseaux et leur optimisation, est en train de s'ériger comme une évidence même de l'évolution de la société contemporaine. A cet égard, la question de la normalisation de la dénomination n'a pas un intérêt uniquement scientifique, mais elle relève de la plus haute importance quand il s'agit de télécommunications, de médias étrangers, de sécurité aérienne et maritime, de cartographie internationale, de transport international, de tourisme, etc. Pour Henri Dorion), l'enjeu toponymique, dans le contexte de la mondialisation des échanges, revêt une grande importance quantitative, doublée, comme il le souligne si pertinemment, « d'une importance qualitative qui tient au caractère patrimonial et identitaire de la toponymie, reflet et mémoire des sociétés qui l'ont produite et conservée ». L'anglisation des dénominations autochtones (endonymes) dans les carrefours de l'information, les réseaux de l'aviation aérienne et maritime, les annuaires téléphoniques, les documents cartographiques, les atlas géographiques, y compris ceux confectionnés par les organismes internationaux et les organes régionaux est en train de s'imposer comme une donnée évidente de l'univers mondial cognitif onomastique : "celle d'une trans-frontaliérité et d'une trans-nationalité à large consommation". (Henri Dorion, 1994)

A l'échelle nationale, quand bien même on reconnaît la nécessité stratégique économique, utilitaire et pratique de la toponymie dans le champ de la communication social : orientation, repérage, identification, service...autant de prestations, si elles sont appréciées à leur juste valeur, rendront de grands services à la société et à la gestion de son espace. La dénomination et sa gestion relève désormais du fonctionnement moderne de la société. La crise de la dernière décennie en Algérie, le tremblement de Boumerdes de mai 2003, la disparition des touristes dans le grand désert algérien ou carrément leur kidnapping comme celui de 2004 montrent de manière irréfutable l'intérêt de la connaissance des lieux et surtout de leurs dénominations pour la localisation

* Secrétaire Général du CNIG, Chef de Projet PNR - CRASC

** Enseignant, Université de Mostaganem, Chef de Projet PNR, CRASC

en toute rapidité et sûreté de tout événement à caractère national ou international, quelque soit sa nature.

Pour un pays comme l'Algérie, il en est de même ou à un degré moindre pour les pays du Maghreb et africains, toute la difficulté est de gérer à la fois la patrimonialisation d'un passif colonial, le caractère plurilingue et multilingue de la société et les impératifs de normalisation dans le cadre de son développement.

La multiplicité des écritures dans la transcription graphique arabe et arabisée, française et francisée des noms propres algériens, avec des variantes morphologiques incohérentes et arbitraires d'un même nom, y compris ceux figurant dans les documents officiels, à laquelle il faut ajouter les autres lacunes de normalisation dans l'attribution, la débaptisation/rebaptisation des noms de lieux est symptomatique de la gestion de l'économie générale des noms algériens. Nous l'avons décrits dans d'autres circonstances « nous tenterons de montrer dans la présente réflexion la dimension et la profondeur historique du déficit structurel contenu dans la transcription latine ou francisée des toponymes algériens. Pour des raisons historiques d'administration coloniale, le fonds cartographique encore en usage aujourd'hui, est élaborée dans la langue française. Au delà du caractère techniques des problèmes inhérents à tout dispositif de transcription/ translittération des noms étrangers dans une langue-cible, le cas de la toponymie algérienne est complexe, car soumis, dès le départ, comme l'état civil, à des présupposés idéologiques et historiques, qui nous semble-t-il, échappent encore à pas mal d'analystes et d'utilisateurs. »¹

Toponymie et écriture : usage et usure

Le dysfonctionnement institutionnel est relevé dans toutes les formes d'opération d'identification, manuel ou informatique, en usage dans l'ensemble de l'activité nationale : impôts, édition, tourisme, banque, état civil, sécurité, postes et télécommunications... «En outre, les pratiques administratives ont consacré un usage phonétique et graphique considérable qui affecté au fil du temps tous les documents officiels et privé , en multipliant les incorrections aussi bien en français qu'en arabe »². Cela a engendré , entre autres, un préjudice moral, financier et psychologique individuel et collectif important et stressant. En définitive, il y a bien absence d'une politique nationale cohérente et surtout, en termes opératoires, et prioritairement, la nécessité de l'adoption d'un système national de translittération des caractères arabes et même berbères (une fois le choix de l'écriture adoptée en toute souveraineté) en caractères latins comme recommandé par le GENUNG. (Groupe des Nations Unies Chargé de la Normalisation des Noms Géographiques les Nations Unies)

¹ BENRAMDANE (F), Toponymie algérienne : transcription latine, passif historique et question de normalisation. In Toponymie. Numéro spécial. Bulletin des sciences géographiques. INCT, Alger, 2000

² Argumentaire des Ateliers nationaux « Dénomination et normalisation linguistique linguistique en Algérie ». CRASC, Oran, Avril 2002

En dépit des efforts national de type institutionnel: création d'une structure nationale d'expertise de la toponymie algérienne (Commission permanente spécialisée de toponymie) sous l'égide du CNIG (Conseil national de l'information géographique) en 1998 et réalisation d'une série d'actions au niveau de l'Institut National de Cartographie et de Télédétection : établissement d'une liste d'abréviations à utiliser dans la cartographie algérienne, recensement de tous les génériques en usage dans la toponymie algérienne et d'une forme unique pour leurs écritures, ce sont les travaux des universitaires qui retiennent l'attention de part la qualité de leurs réflexions et de leurs postures vis-à-vis de ce type de problématiques.¹

Les structures universitaires et de recherche ont constitué les principaux espaces d'un nouveau traitement des questions onomastiques de manière générale².

Tout ceci nous amène en fin de parcours, dans le cadre de notre réflexion :

Premièrement, à dé/montrent l'intérêt national multiforme, individuel et collectif à caractère politique, économique, sociale et culturel d'une démarche strictement institutionnelle, administrative à l'effet de mettre sur pied un dispositif d'écriture *uniforme* des noms algériens conforme ou proche au schéma organisationnel international, recommandé par le Groupe des Nations Unies Chargé de la Normalisation des Noms Géographiques les Nations Unies et mis en oeuvre dans les pays développés et même parmi certains pays émergents. En somme, il s'agit de concevoir, d'appliquer et de généraliser une politique nationale de normalisation des noms de lieux ou toponymes.

Deuxièmement, de situer la question de la normalisation de l'écriture des noms algériens et du choix d'un système de translittération des caractères arabes aux caractères latins comme recommandé par les Nations Unies.

En quoi consiste la normalisation ?

La normalisation

La normalisation³ consiste au traitement d'un toponyme suivant un ensemble d'éléments normatifs donnés; c'est l'établissement par une autorité toponymique reconnue d'un ensemble de règles et de critères normatifs applicables au traitement uniformisé de toponymes; elle a essentiellement pour objectif de garantir l'univocité du toponyme, c'est-à-dire une manière unique d'écrire et de désigner un lieu.

¹ Voir travaux des équipes de recherche du CRASC « Toponymie algérienne : bilan et perspectives », et « Dénomination et représentation mentales onomastiques (toponymiques et anthroponymiques) en Algérie ».

² Lire Toponymie et anthroponymie de l'Algérie, Recueil bibliographique général, Edition CRASC.

³ Les définitions qui suivent sont inspirées du Glossaire des termes utilisés dans la normalisation des noms géographiques édité par le GENUNG.

Il existe trois niveaux de normalisation : la normalisation nationale, la normalisation régionale et la normalisation internationale.

La normalisation nationale

C'est normaliser les noms géographiques à l'échelle d'un état et veiller à ce que chaque nom de lieu ait une seule forme d'écriture.

La normalisation nationale s'occupe en premier lieu :

- de formuler des principes, des règles et des procédures à respecter dans la dénomination, le choix et l'écriture des noms des lieux géographiques.
- de veiller à ce que chaque lieu ait un nom et un seul nom c'est-à-dire l'unicité aussi bien dans la dénomination que dans l'écriture.
- de procéder à l'élimination des noms parallèles quels qu'ils soient : officiel / populaire ou officiel / officiel.

La normalisation nationale s'entend de la régularisation des formes écrites des noms géographiques et de leurs applications dans un même pays par une autorité gouvernementale; elle est donc le processus par lequel un organisme autorisé (national ou international) fixe la forme et l'orthographe des noms géographiques à l'intention des usagés.

Cette normalisation a pour but donc, de fixer la forme normalisée de chaque nom officiel et de veiller à ce que ce nom soit appliqué à un lieu, un détail ou une région donnée.

La normalisation nationale sert de normalisation à l'échelle régionale et internationale.

La normalisation régionale

Le deuxième stade de la normalisation est la normalisation régionale. Dans une aire linguistique et géographique partagée par plusieurs pays, les noms désignant les mêmes lieux, doivent avoir une forme identique, à l'exemple des pays du Maghreb et du monde arabe, par exemple.

S'il n'y a pas de normalisation nationale, on ne peut parler de normalisation régionale. Le deuxième palier est, par conséquent, celui qui se situe à un niveau supranational mais doit être dans une même aire, soit linguistique ou géographique. Les états appartenant à une même aire linguistique et à plus forte raison à une même aire géographique devraient s'entendre sur les normes et les principes de traitement des noms géographiques; ils doivent avoir la même politique en ce qui concerne le choix et l'usage des termes génériques, l'emploi de la majuscule, du trait d'union, l'emploi de l'article, l'emploi des chiffres, etc.

Ils doivent surtout s'entendre sur le système de passage de leur alphabet (s'il n'est pas latin) à l'alphabet latin. Cet aspect sera traité en détail plus bas.

La normalisation internationale

La normalisation nationale et la normalisation régionale (s'il y a lieu) servent de normalisation internationale.

Cette dernière vise à une uniformisation optimale des formes orales ou écrites de la majorité des noms géographiques terrestres et extraterrestres par la concertation sur le plan national et international des activités toponymiques de l'ensemble des nations en fixant les équivalents dans les diverses langues et les systèmes d'écritures concernés.

Partant du principe de l'univocité du nom, la normalisation internationale vise à avoir dans l'usage international à ce que tout nom de lieu devrait avoir une forme unique et des formes inter alphabétiques équivalentes reconnues.

Elle vise également à l'élimination de l'emploi des exonymes c'est-à-dire les noms adaptés vers chacune des langues d'usage appelés couramment « noms conventionnels »; un exonyme est un nom géographique utilisé dans une langue pour désigner un lieu situé en dehors du territoire dont cette langue est la langue officielle, exemple Londres au lieu de London, Egypte / Misr, Pologne / Polska, Moldavie / Moldova, Algérie / Al Džazaïr, etc.

Mondialisation et systèmes de translittération

Dans un monde sans frontière du point de vue de l'échange des informations et des communications, lesquelles, avec l'apparition d'Internet, favorisent les contacts entre les différents pays de ce monde, la confusion des noms des lieux et la mobilité orthographique d'un même nom de lieu sont difficilement acceptables.

Il est admis dans notre monde actuel que les noms géographiques écrits aux moyens d'alphabet ou de caractères autres que l'alphabet et les caractères latins soient dans tous les cas, transposés dans l'alphabet latin et ce, dans l'intérêt non seulement d'un usage international mais également pour l'intérêt de la recherche scientifique.

Afin de faciliter la compréhension sur le plan international, il faudra que tous les pays conviennent d'utiliser un même système normalisé de translittération pour transposer les alphabets ou caractères non latins dans l'alphabet latin.

Avant de continuer procédant d'abord à certaines définitions, qu'est-ce que un système de translittération ou de transcription ?

Un système de translittération est un procédé consistant à enregistrer les signes graphiques d'un système d'écriture en signes graphiques dans un autre système d'écriture.

Par contre, un système de transcription est un procédé consistant à enregistrer les éléments phonologiques et / ou morphologiques d'une langue dans un système d'écriture donné. C'est le procédé appliqué jusqu'à présent en Algérie : il consiste en l'écriture des noms algériens (arabes ou berbères) en

caractères latins avec uniquement les ressources dont disposent le système linguistique français. L'écriture de *Amoud, Achra, Abed, Issa, Omar* ne rendent pas de la prononciation de la consonne initiale - ع- (pharyngale sonore) car ne faisant pas partie du système phonétique et par conséquent graphique de la langue française.

Dans la transcription et dans la translittération, l'existence de graphies ou de sons que ne possèdent pas l'alphabet de la langue d'aboutissement, nécessitent l'emploi de signes diacritiques qui permettent de distinguer systématiquement les diverses catégories de sons, exemple les voyelles longues et brèves de la langue arabe (hourouf al mad), « a, i : brèves / a , i longues, en ajoutant le « : - ^ ... » pour les différencier. C'est également le cas des consonnes non vélarisées : h, s, t, d de ceux vélarisées : d, ṭ, h, ṣ (- هـ - ح - ط - ظ)

Le Groupe des Experts des Nations Unies chargé des systèmes de translittération a mis au point plus de 65 systèmes d'écritures non latins. 28 de ces systèmes ont été adoptés par les pays concernés parmi lesquels celui de la langue arabe dénommé « Système de Beyrouth » amendé en 1972, adopté par les pays arabes en 1971.

C'est un système mis en point conjointement par le PCGN (Grande Bretagne) et le BGN (USA) en 1956, revue et adopté par le Groupe des Experts de la Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques par sa résolution N°II / 8 en 1972.

Les systèmes de translittération

Le système de Beyrouth (1971)

En 1971, les pays arabes adoptent un système de translittération à Beyrouth, amendé en 1972. Les recommandations pour la translittération des sons arabes est articulée comme suit :

Lettres arabes	Translittération
ا	a
إ	i
و	u, o
آ	ā
ي	ī
يو	ū
ى	á

Lettres arabes	Translittération
ء	’
ا	-
ب	b
ت	t
ث	th
ج	j
ح	h
خ	kh
د	d
ذ	dh
ر	r
ز	z
س	s
ش	sh
ص	ş

Lettres arabes	Translittération
ض	d
ط	ţ
ظ	z
ع	’
غ	gh
ف	f
ق	q
ك	k
ل	l
م	m
ن	n
هـ	h
و	w
ي	y

Il faut noter le dédoublement de l'article *al* - devant les lettres dites solaires (t, th, d, dh, r, z, s, sh, s, d, t, z, l, n)

Le système IGN / France (1967)

L'Institut National Géographique de France, a mis en place de son côté, en 1967 un autre système de translittération de l'Arabe vers les caractères latins; ce système est inspiré de la phonétique française.

Lettres arabes	Translittération
أ	a, e, é, è
ب	b
ت	t
ث	th
ج	j, dj
ح	h
خ	kh
د	d
ذ	dh
ر	r
ز	z
س	s
ش	ch
ص	ç
ض	d
ط	t
ظ	d, z
ع	د
غ	gh
ف	f
ق/ق	q / g, gu
ك	k
ل	l
م	m
ن	n, ne
هـ	h
و	ou
ي	y, i, î
ـَ	a, e
ـِ	i
ـُ	ou
ـِـِ	dédoublement
ي	i
و	ouù, ô
ة	a
أ	a
ى	a

Comparaison des deux systèmes (Beyrouth – IGN)

Beyrouth	IGN, 1967	
a	a, e, é, è	En fonction de la prononciation
ā	â, ê	En fonction de la prononciation
á	a	
d	d	
h	h	
i	i, e	En fonction de la prononciation
ī	î, ê	En fonction de la prononciation
j	dj, j	En fonction de la prononciation
n	n, ne	ne à la fin du mot et après a, e, i, o, à l'exception de ben et bin
q	q, g, gu	gu devant e et i
s	s, ss	ss entre 2 voyelles
š	s, ç	
sh	ch	
ṭ	t	
u	ou, o	en fonction de la prononciation
ū	ou, ô	en fonction de la prononciation
w	ou	
y	í, ĩ, y	y entre 2 voyelles ou au début du nom
z	d et z	sifflante sonore emphatique
ء	non noté	Hamza

La simple juxtaposition de ces deux tableaux laisse transparaître une remarque de taille : le système de Beyrouth présente une nette unicité (à l'exception de ch / sh) des caractères translittérés que celui de l'IGN. La multiplicité des traits dans le système IGN touche aussi bien les consonnes, les voyelles que les signes diacritiques. La glottale (hamza) n'est pas notée.

Les deux systèmes ne rendent pas compte de la réalisation du « g » maghrébin, identifiable dans Houggar (Hugar), Bouguirat (Bugirat)...

Actuellement, les pays du Maghreb, moins la Libye, s'il n'ont pas jusqu'à ce jour adoptés officiellement de système de translittération, ils n'utilisent pas moins en partie le système français, alors que ceux du Machreq, à l'exception du

Liban¹, utilisent pour la plupart le système de Beyrouth, système inspiré de la phonologie anglo-saxonne.

Toponymie, normalisation et coopération internationale

La cartographie de nombreux pays arabes et africains, a été réalisée durant la période coloniale. Il est vraiment dommageable que, en dépit des recommandations des géographes et des linguistes de l'époque coloniale, en ce qui concerne l'Algérie², sur les questions de transcription, l'administration a consacré un usage incohérent et déficient.

Henri Dorion, ancien Président du Groupe des experts des Nations Unies chargé de la normalisation des noms géographiques, dans sa remarquable synthèse sur la toponymie et mondialisation, aboutit, pour le cas du Québec, à cette question : « Le dilemme : franciser ou internationaliser? » En schématisant à l'extrême, il propose une lecture des postures à même de garantir l'intégrité de la toponymie écrite en langue française, dans deux directions opposées : « l'attitude francisante qui consiste à préconiser l'emploi généralisé (c'est-à-dire non seulement dans les textes courants, mais dans tous les documents normalisés : Atlas, cartes, répertoires, manuels, etc.) des exonymes français (*Londres, Varsovie, Le Caire, etc.*) ou l'attitude internationaliste qui, en accord avec les résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, recommande le respect des formes originelles locales des noms de lieux - transposés s'ils proviennent d'un autre alphabet dans les documents standardisés : Répertoires, cartographie internationale, horaires des compagnies de transport, etc. (*London, Warszawa, Al Qahira*).

Notre proposition est claire, même si elle représente une option qui rencontre des résistances dans certains milieux : il faut opter résolument pour la normalisation internationale toponymique selon des critères précis quant au cadre d'utilisation, car le refus de l'adopter, ce qui traduit une résistance à l'usage des toponymes dans leur forme originelle, favorise l'exonymie systématique et, de ce fait, l'exonymie anglaise qui, par le jeu de facteurs techniques, économiques et culturels (par les industries culturelles), a toutes les chances de supplanter les autres exonymies. »³

Pour les pays anciennement colonisés comme c'est le cas du Maghreb, bien que nous adhérons à la démarche de Dorion 1994

, « la question de la dé/ nomination et de sa translittération traîne tout de même un lourd passif : la transcription française et/ou francisé des noms

¹ Le Liban avait une transcription plus proche du modèle français. Depuis quelques années, il a adopté le système de translittération dit de Beyrouth.

² Lire MANGENEST (J), 1948, Transcription des noms indigènes sur les cartes de l'Afrique du nord. *Onomastica*, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie. Ed. IAC, Lyon

³ DORION (H) que nous avons eu l'occasion d'inviter à Alger en mai 2003 pour animer, avec beaucoup de courage et de sang froid, un séminaire de formation de 3 jours, alors que la terre continuait toujours de trembler suite au séisme de Boumerdes.

propres algériens a consacré un usage et un usure phonétique, graphique et sémantique dont nous avons encore des problèmes de gestion et de prise en charge. » (F.Benramdane, 2004, 34).

Tous les usagers de la langue française et de la langue arabe, dans le domaine onomastique se heurtent à des difficultés que le bon sens et un minimum d'investissement peuvent régler et constituer par conséquent un terrain d'entente, de compréhension mutuelle et de rapprochement identitaire et identificatoire cristallisées autour des noms propres tels que des formations emblématiques :

Le non – usage de formations onomastiques exonymiques, aussi bien toponymiques qu'anthroponymique, de part et d'autres : « Mohammed » et non « Mahomed », Marseille et non Marseliya, France / Firanssa, Hungary et non Majâr, et cela conformément, en ce qui concerne la toponymie, aux recommandations de la conférence de l'ONU sur l'emploi des exonymes.

Le respect de l'entité toponymique unique choisie (faut-il encore que les institutions nationales le fassent ?) : Hoggar / Ahaggar / Hagggar, Tihart / Tahart / Tiyaret / Tiaret, Belabes, Bellabes, Belabbes, Bel Abbes, Bel Abes, Sidi Belabes, etc. Pour l'étranger, individu ou organisme (aviation, tourisme, sécurité, communication, etc.), il ne s'agit pas de deux lieux ou trois lieux différents, bien distincts et identifiables pour les Algériens, mais de sept à huit lieux différents, voire, autant de repères que d'orthographes pratiquées!

Le respect du système de translittération mis en place par les pays concernés et ceci, en toute souveraineté.

Références bibliographiques

- ATOUI (B), Toponymie et Espace en Algérie. Imprimerie EPA, El Achour, 1998.

- BENRAMDANE (F), Toponymie algérienne : transcription latine, passif historique et question de normalisation. In Toponymie. Numéro spécial. Bulletin des sciences géographiques. INCT, Alger, 2000

- BENRAMDANE (F), Identité, dénomination et développement durable. Actes *Développement durable: leçons et perspectives*. Agence universitaire de la francophonie.

Colloque international. Ouagadougou, du 1^{er} au 4 juin 2004. Editions AUF, Paris 2004

- DORION (H), (avec la collaboration de Jean Poirier Alain Vallières et Marc Richard), La toponymie : un patrimoine menacé ? Actes in Langue nationale et mondialisation : Enjeux et défis pour le français : Actes du Séminaire 25, 26 et 27 octobre, Québec 1994 Ed. Conseil supérieur de la langue française. Québec, 1994

- Argumentaire des Ateliers nationaux *Dénomination et normalisation linguistique en Algérie*. CRASC, Oran, avril 2002